

## Extrait du Registre des délibérations Une autre vie s'invente ici du Bureau du 12 mars 2021

Date de publication : 18 mars 2021	Délégués en exercice : 22
Date de convocation : 5 mars 2021	Nombre de délégués présents ou <i>représentés</i> : 13 Votes : Pour : 13 - Contre : 0 - Abstentions : 0

Le 12 mars 2021, les membres du Bureau du Parc naturel régional du Marais poitevin, légalement convoqués, se sont réunis, à Coulon (79), sous la présidence de M. Pierre-Guy PERRIER, président.

### Etaient présents ou représentés :

- Au titre du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine  
Pascal DUFORESTEL  
Benoît BITEAU (visioconférence)
- Au titre du Conseil régional des Pays de la Loire  
Pierre-Guy PERRIER
- Au titre du Conseil départemental de Charente-Maritime  
Catherine DESPREZ (visioconférence)
- Au titre du Conseil départemental des Deux-Sèvres  
Séverine VACHON
- Au titre du Conseil départemental de Vendée  
Arnaud CHARPENTIER (visioconférence)  
François BON
- Au titre des communes de Charente-Maritime  
Stéphane COUTTIER
- Au titre des communes des Deux-Sèvres  
Catherine TROMAS  
Elmano MARTINS (visioconférence)
- Au titre des communes de Vendée  
Bernard BORDET
- Au titre des EPCI des Deux-Sèvres  
Anne-Sophie GUICHET (visioconférence)
- Au titre des EPCI de la Vendée  
Gilles BOUTEILLER (visioconférence)

### Etaient excusés :

- Au titre du Conseil départemental de Charente-Maritime  
Stéphane VILLAIN
- Au titre des EPCI de Charente-Maritime  
Jean-Pierre SERVANT

## Signature du contrat territorial Eau Marais poitevin Vendée aval et Longèves



Parc naturel régional du Marais poitevin • 2, rue de l'église • 79510 Coulon • Tél. 05 49 35 15 20  
correspondance@parc-marais-poitevin.fr • www.parc-marais-poitevin.fr

## Signature du contrat territorial Eau Marais poitevin Vendée aval et Longèves

### Contexte

Dans le cadre de son 11<sup>ème</sup> programme, l'Agence de l'eau mobilise des financements destinés à la restauration ou l'amélioration "des masses d'eau" au travers de "Contrats territoriaux Eau".

Le contrat territorial Eau Vendée Longèves est élaboré dans la continuité des Contrats précédents (Contrats Territoriaux pour les Milieux Aquatiques) et en cohérence avec le Contrat cadre animé par l'Etablissement Public du Marais Poitevin (EPMP) qui a la responsabilité de coordonner la mise en œuvre des Contrats du Marais Poitevin.

Le Contrat, piloté par le Syndicat Mixte Vendée Sèvre Autise concerne la partie aval de la Vendée depuis le barrage de Mervent en incluant le sous bassin de la Longèves.

Le programme concerne les enjeux "Milieux Aquatiques". Pour la partie marais, la non dégradation de l'état actuel est une priorité. Le contrat se fixe notamment comme objectifs de rétablir les continuités écologiques, de préserver l'état hydraulique et la capacité épuratoire des voies d'eau.

En tant que partenaire et maître d'ouvrage d'une partie du programme d'actions, le Parc est cosignataire du Contrat. Le Parc intervient sur le volet "restauration" de la zone humide (reconversion de culture en prairie, aménagement de milieux aquatiques...). Le montant de son action s'élève à 50 000 € par an.

### Décision

Après en avoir délibéré, le Bureau décide :

> d'autoriser le Président à signer le contrat territorial Eau Marais poitevin Vendée aval et Longèves, ainsi que tous les documents s'y rapportant.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

